



## Récupérer sa nationalité française

Par **UrbanGhetto**, le **06/12/2014 à 19:27**

Bonsoir,

Je souhaite avoir un renseignement par rapport à une situation dans laquelle ma mère est.

Ma mère est une Algérienne qui a déjà été par le passé ressortissante française, elle dispose toujours de sa carte d'identité française (expirée) ainsi que le passe port de son défunt père (Qui est décédé en étant français).

Je souhaite savoir si techniquement elle est toujours française et s'il est possible pour elle de récupérer cette nationalité et si oui où doit-elle se diriger pour établir sa demande ?

Egalement, je souhaiterais savoir si par la suite s'il elle obtient sa nationalité pourrai-je à mon tour obtenir la mienne ?

Merci de vos futurs réponses.

Par **domat**, le **06/12/2014 à 19:46**

bjr,

vous ne donnez pas assez de renseignements pour apporter une réponse pertinente.

vous devez savoir qu'avant l'indépendance de votre pays, tous les résidents algériens étaient français, soit de droit commun, soit de droit local (les musulmans).

donc si les documents dont vous faites état ont été établis avant 1962, il est normal qu'ils mentionnent la nationalité française de votre mère.

si votre mère était française de droit local, elle a reçue la nationalité algérienne et perdue la nationalité française sauf si elle a fait de demande de reconnaissance de sa nationalité française avant 1967.

cdt

Par **UrbanGhetto**, le **06/12/2014 à 19:54**

Bonsoir Domat,

Merci de votre réponse, ces documents datent d'avant l'indépendance, il est donc impossible

pour elle de renouveler ces documents ?